

DCI SUD-Rail « NOTATIONS »

La brindille qui cache la forêt !

Décidemment, le gouvernement nous fait déjà le coup depuis des mois pour l'inversion de la courbe du chômage (il finira bien un jour par avoir raison), mais voilà que **la direction de la traction en fait autant en prédisant que l'allongement des délais d'attente pour passer de TB2 à TB3 va « se stabiliser » vers 2017 (ce qui devrait correspondre à un « ralentissement » de la baisse des effectifs conduites...).**

Elle nous annonce donc les mêmes mesures qu'à la CGT et la CFDT. Nous n'allons donc pas nous les attribuer comme certains, d'autant que comme pour les années précédentes, la direction de la traction attend les DCI des OS pour sortir quelques PR supplémentaires. D'autant qu'on est loin du compte et qu'il **s'agit seulement faire patienter ceux qui ne passeront pas TB3 16, en les amenant sur quelques années à la PR15 (de TB2...).** A SUD-Rail Nous pensons, qu'il n'y a pas à fanfaronner sur cette « brindille » qui tente de masquer la forêt !

Pour la direction :

« Les délais de séjour sur les PR des qualifications TA et TB ne font pas ressortir de problématique particulière » !

C'est tout de même se foutre des ADC d'annoncer que tout va bien quand, dans certains établissements la frontière des 14 années sur le niveau TB2 sera bientôt atteinte, en raison d'un délai d'attente qui s'allonge de 4 mois tous les ans.



Non, on ne fera pas comme les autres
« grâce à nous » il y a 50 PR14 supplémentaires qui sont réparties, on ne sait trop comment car c'est nettement insuffisant pour : *« équilibrer le déroulement de carrière des TB dans les meilleures conditions possibles »* comme le dit la direction.

il va donc falloir prendre son mal en patience en attendant de venir alimenter la 1^{ère} PR de TB3 ; cela ralenti encore plus les évolutions sur les PR du niveau 3 par un manque évident d'ADC qui intègrent la PR 16 ; eh oui les contingents de PR se vident...

TA 13 : Une attitude honteuse ...

Que dire de la fameuse PR13 chez les TA, qui, faute de mesures accompagnant la création ne sera pas déclenché dans la moitié des commissions de notations.

Pire, sans mesures d'amorçage (comme celles octroyées pour la D19) ce sont les ADC entre eux qui vont « se payer » cette création de PR.

Dans de nombreux cas, ce sont des PR de commissions qui seront utilisées pour attribuer une PR à des collègues qui poirotent parfois depuis plus de 5 années à la PR. Cela ne serait pas grave, si cette PR ne devait pas être attribuée ailleurs sur le niveau TA2, afin de compléter les futurs contingents à 10, 11 et 12 ... En sommes, le calcul de la direction est simple, cette mesure sera supportée pour moitié par les TA eux-mêmes !

CONTRACTUEL / AGMECA : Un petit peu de respect !

C'est un vrai dumping social qui se met en place dans nos établissements. Depuis 9 années où des ADC contractuels sont embauchés, la plus grande partie des dispositions prévues à l'annexe C qui pourtant sont à minima ne sont pas appliquées, et pour cause, nombre d'établissement ne les maîtrises absolument pas !

SUD-Rail exige l'intégration des contractuels dans les listings de notations afin que ces agents et leurs délégués puissent s'assurer que ces agents ne soit pas victimes de discrimination salarial !

Qui pose la question de la mobilisation !?

Faute d'avancée significative, à SUD-Rail, nous avons décidés de laisser la parole aux ADC (notamment TA) et à nos équipes syndicales pour envisager les suites à donner. Nous invitons les autres organisations syndicales à faire de même afin de se prononcer rapidement, et le plus unitairement possible sur le niveau de réponse syndicale à amener face à cette situation !

Nous contacterons rapidement les autres O.S. pour faire suite à cette démarche, dans l'intérêt des ADC !

Pour l'exercice de notations 2015, SUD-Rail revendique :

- **Une baisse des délais d'attente pour le passage à TA2 et TB3** (comme pour les niveaux des qualifs F, G et H en 2015...)
- **Une baisse des délais d'attente sur les PR** (qui ne devraient pas dépasser 3 ans)
- **Des mesures d'accompagnement SUBSTANTIELLES sur la pr 13 des TA** (Déjà que c'est le seul métier de l'exécution à pas finir à la PR 15, l'accès à la PR 13 doit être systématique après 3 ans sur la 12).
- **L'intégration des contractuels dans les listings** et la régularisation complète des éventuelles différences de rémunération avec un agent au cadre permanent

